**Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain**

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises vous aide à prendre en compte le changement climatique dans votre projet d’aménagement.

Le climat est en train de changer, et les espaces aménagés aujourd’hui devront répondre demain à des conditions climatiques différentes d’aujourd’hui.

Face à la hausse des températures, aux situations extrêmes qui seront plus fréquentes et plus intenses, il est nécessaire de repenser notre manière d’aménager les espaces publics pour limiter les risques et les impacts négatifs, mais aussi pour qu’ils restent agréables à vivre, accessibles aux populations les plus fragiles, vecteurs de solidarité et d’habitudes à vivre-ensemble, car cela restera notre garantie la plus efficace pour faire face à ces nouvelles conditions. Il s’agit aussi de maintenir les atouts de nos territoires et de préserver les ressources vitales (eau, énergie, alimentation, biodiversité) alors qu’elles se raréfient pour qu’ils continuent d’offrir des lieux de vie attractifs.

Si l’adaptation est indispensable, elle n’en est pas moins difficile à engager : les impacts locaux du changement climatique sont généralement mal connus, bien qu’avérés, ils soulèvent de nombreuses questions, et la situation d’incertitude ne facilite pas l’évolution des manières de faire acquises de longue date.

**Pour les aider à chercher de nouvelles manières de faire et trouver les solutions adaptées et réalistes pour répondre aux défis de demain, le Syndicat mixte du PNR accompagne les collectivités (communes, intercommunalités…) qui souhaitent réaliser un aménagement adapté au climat de demain.**

Il missionnera une équipe de prestataires spécialisés dans l’aménagement d’espaces publics adaptés aux effets déjà présents et attendus du réchauffement climatique, comme par exemple : mieux anticiper les fortes canicules et améliorer le confort d’été des espaces publics, favoriser les « ilots » de fraicheur (espace oasis) avec des matériaux adaptés et une plus grande place donnée au végétal, économiser l’eau et temporiser le ruissellement des pluies, renforcer la « modularité » des espaces et le lien social…

Cette équipe de prestataires interviendra auprès de chaque collectivité pour l’aider à définir son projet d’aménagement et y intégrer des mesures concrètes et spécifiques d’adaptation. Par ces mesures concrètes d’adaptation, il s’agira :

* de limiter les effets négatifs observés et attendus du changement du climat sur les territoires concernés et leur population ;
* de prendre en compte aussi les évolutions des usages et des comportements face aux nouvelles conditions climatiques ;
* de tirer parti des effets bénéfiques possibles de ces évolutions climatiques et sociétales.

Pour bénéficier de cet accompagnement sur-mesure et mettre en œuvre des solutions concrètes d’adaptation dans un de vos espaces publics, faîtes-nous connaître votre projet d’aménagement !

**Remplissez et renvoyez la fiche de candidature annexée avant le :**

**vendredi 14 avril 2023**

Un jury analysera l’ensemble des projets candidats et sélectionnera les projets présentant les enjeux les plus significatifs au regard des critères suivants : vulnérabilité au changement climatique, situation « stratégique » en termes d’urbanisme, d’attractivité, de développement économique, enjeux de transition écologique et/ou énergétique, maturité du projet…

Vous êtes une commune du PNR ou une commune associée, une intercommunalité du PNR ?

Vous souhaitez que le Syndicat mixte du PNR vous aide à définir un projet d’aménagement qui prenne en compte l’adaptation au changement climatique ?

Exposez-nous votre projet et vos attentes en remplissant la fiche de candidature et en nous la retournant **avant le vendredi 14 avril 2023.**

Pour en savoir plus, contactez Laure CHEVILLARD au 06.75.35.06.79 ou [l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**APPEL A PROJETS A2CC - II**

**« Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain** **»**

**Dossier de candidature**

**NOM DE LA COLLECTIVITE**

**CONTACT DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

Nom : Prénom :

Organisme (le cas échéant) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

**DESCRIPTION DU PROJET D’AMENAGEMENT ENVISAGE** :

**1- Localiation :** Où se situe le projet ? Indiquez le secteur de la commune concerné et joindre une carte qui localise le site identifié pour du projet. Indiquez si possible les numéros des parcelles cadastrales concernées.

**2- Usages existants** : Quels sont les usages actuels présents (souhaités ou non) sur le site et aux environs ?

**3- Objectifs du projet :** Quel est l’objectif principal de la collectivité par rapport au projet ? Quelles sont les principales fonctions recherchées pour ces espaces publics *(Cheminement, rencontre, jeux, repos, commerce, stationnement…)* ?

**4- Contraintes identifiées :** Quelles sont, selon vous, les principaux obstacles ou difficultés à prendre en compte dans ce projet (accès, contraintes géographiques, risques naturels, acceptabilité, conflits d’usages, …) ?

**5- Etudes préalables :** Avez-vous déjà réalisé des études en vue du projet ?  Si oui, dire lesquelles et quand elles ont été faîtes.

* OUI
* NON

*Commentaires éventuels (études plus globales, études sur sites voisins, pré-programme…) :*

*6-* **Relevé de géomètre des espaces à aménager :** Avez-vous déjà un **relevé topographique** réalisé par un géomètre des espaces à aménager ou comptez-vous en faire réaliser un avant fin 2023 ?

* OUI
* NON
* Partiel mais la collectivité à prévu de faire réaliser un relevé complémentaire d’ici la fin de l’année 2023.
* La collectivité a prévu de faire réaliser un relevé topographique par géomètre, si elle est retenue à l’appel à projet A2CC -2.

**7- Délibération :** La collectivité a-t-elle délibéré en faveur du projet ?

* OUI → Si oui, joindre la délibération au dossier.
* NON

**8- Budget prévisionnel :** Avez-vous déjà estimé un budget prévisionnel pour le projet ? Indiquez le montant estimé et si possible détaillez les postes de dépenses pris en compte.

**9-** **Financements demandés/obtenus :** Avez-vous déjà effectué des demandes de financements (subventions, appel à projet…) auprès d’organismes financeurs pour le projet ? Si oui, auprès de quels organismes financeurs ? Des aides financières vous ont-elles été déjà accordées/notifiées ? Si oui, indiquez lesquelles et leur montant.

**10- Collectifs d’usagers :** Y a-t-il à proximité du site des associations, des habitants, des écoles … qui pratiquent les espaces concernés par le projet ? et qui souhaiteraient ou seraient intéressés à être associer à l’élaboration du projet ?

**11- Démarches participatives antérieures :** Avez-vous déjà mené des projets qui associent la population aux actions d’amélioration du cadre de vie que vous menez ?  Lesquels ?

**A joindre au dossier :**

* **Pour les collectivités : une délibération validant l’engagement de la collectivité ;**
* **Toute pièce utile à la présentation de votre projet : photos, dessins, croquis, etc.**

**Date et signature**

A retourner à Laure CHEVILLARD, **avant le vendredi 14 avril 2023.**

Syndicat mixte du PNR Pyrénées Ariégeoises, Ferme d’Icart, 09240 MONTELS, ou [l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.morel@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter l’appel à candidatures sur le site internet du Parc ([www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr)) ou contacter Laure CHEVILLARD au 06.75.35.06.79 ou [l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)